



RCS : AGEN

Code greffe : 4701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 50145

Numéro SIREN : 433 900 024

Nom ou dénomination : A.T.J.

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2017 sous le numéro de dépôt 2706

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'AGEN
6 rue Lomet
47002 AGEN CEDEX

RECEPISSE DE DEPOT

AUCKENTHALER FRANCK
6 Avenue d'eyssines
33200 Bordeaux

V/REF :
N/REF : 2000 B 50145 / 2017-B-2706

Le Greffier du Tribunal de Commerce D'AGEN certifie qu'il a reçu le 28/06/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Concernant la société

A.T.J.
Société par actions simplifiée
ZI Guillaume Mon Amy
rue André Thevet Ld Bacqué
47400 Fauillet

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-2706 le 28/06/2017

R.C.S. AGEN 433 900 024 (2000 B 50145)

Fait à AGEN le 28/06/2017,
LE GREFFIER



1

BILAN - ACTIF

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>ATJ</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>ZI GUILLAUME MON AMY 47400 FAUILLET</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>	
Numéro SIRET* <u>4 3 3 9 0 0 0 2 4 0 0 0 1 2</u>			Néant ☐ *
		Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 6</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
	TOTAL (II)	BJ	BK
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD	CE
DIVERS	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :
			Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



le 26/06/17

Désignation de l'entreprise		ATJ		Néant ☐ *		
		Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .. 3 040 000)			DA	3 040 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	304 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(577 441)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	72 240	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	2 838 800	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	1 047 220	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	38 306	
	Dettes fiscales et sociales			DY	113 539	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 199 065		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	4 037 864		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 199 065	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : AT J

Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC	
	Production vendue	{ biens * services*	FD		FE		FF	
			FG	650 025	FH		FI	650 025
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	650 025	FK		FL	650 025
	Production stockée*						FM	
	Production immobilisée*						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	7 343
	Autres produits (1) (11)						FQ	12
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	657 380
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	141 646
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	9 855
	Salaires et traitements*						FY	291 610
	Charges sociales (10)						FZ	117 368
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	- dotations aux amortissements*				GA	6 001
			- dotations aux provisions				GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)						GE	7
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	566 488
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	90 892
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	10 434
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	1 271 566
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	1 282 000
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	2 844 097
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	287 735
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	3 131 832
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 849 832)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(1 758 939)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise <u>ATJ</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	1 066	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	3 152 203	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	3 153 268	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	15	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	1 322 074	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 322 089	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	1 831 179	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	5 092 649	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	5 020 408	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	72 240	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1G	1 000
	(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *			HP	
		- Crédit - bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	18 463
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	7 343
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
remb urssaf ex 2015				1 000		
régul cession titres BCP				66		
Produits/cession des titres				2 780 803		
autres produits facture AI Indemnité				371 400		
pénalité et amendes			15			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		
Remb URSSAF sur exercice antérieur				1 000		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise ATJ

© Sage

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise : ATJ										Néant ☐		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.												
	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	8 997	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS		KT		KU	1 972		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX			
		Matériel de transport *			KY	4 196	KZ		LA	1 600		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	944	LC		LD	6 265		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH	12 718	LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	17 858	LO		LP	18 834		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	4 020 784	8V		8W	1 474 623	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	3 551	1U		1V	6 600			
TOTAL IV				LQ	4 024 335	LR		LS	1 481 223			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	4 042 193	ØH		ØJ	1 500 057			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
				1		2		3				
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.												
	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		1X			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	8 997	MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	1 972	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	5 796	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	7 209	MU			
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY	12 718	MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY	12 718	NG		NH	23 974	NI			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations		IØ		ØX	1 323 174	ØY	4 172 232	ØZ		
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	6 350	2F	3 801	2G				
TOTAL IV		I3		NJ	1 329 524	NK	4 176 033	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	12 718	ØK	1 329 524	ØL	4 200 007	ØM				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2016

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: ATJ

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE =

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise ATJNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS	360	PT		PU	360
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA	438	QB		QC	438
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	885	QI	3 636	QJ		QK	4 520
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	405	QM	1 568	QN		QO	1 973
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	1 290	QV	6 001	QW		QX	7 291
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 290	ØP	6 001	ØQ		ØR	7 291

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
	TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise <u>ATJ</u>							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U	866 457	9V	1 825 676	9W	855 457	9X	1 836 676
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	741 992	6Y	1 018 421	6Z	416 109	7A	1 344 304
	TOTAL III	7B	1 608 449	TY	2 844 097	TZ	1 271 566	UA	3 180 980
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 608 449	UB	2 844 097	UC	1 271 566	UD	3 180 980
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		UF					
		UG	2 844 097	UH	1 271 566				
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGI.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Provisions pour hausse des prix"

Désignation de l'entreprise ATJ

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Désignation de l'entreprise ATJ

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Provisions pour impôts"

Désignation de l'entreprise ATJ

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise ATJ

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres immobilisations financières"

Désignation de l'entreprise ATJ

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise ATJ

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise :
ATJ
Néant

CADRE A				ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP	2 200	UR	1 200	US		1 000	
	Autres immobilisations financières			UT	1 601	UV		UW		1 601	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	177 000		177 000				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée*) UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	49 202		49 202				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	4 554		4 554				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	706		706				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	2 344 177		2 344 177				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR							
	Charges constatées d'avance			VS	746		746				
	TOTAUX				VT	2 580 187	VU	2 577 586	VV	2 601	
RENOVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	6 600							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	6 350							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							

CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	38 306		38 306						
Personnel et comptes rattachés			8C	25 201		25 201						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	59 014		59 014						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	29 324		29 324						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	1 047 220		1 047 220						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX				VY	1 199 065	VZ	1 199 065					
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	1 045 420		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : ATJ				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122016			
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Provisions et charges à payer non déductible (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		128 275		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ		15		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *											
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)											
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		92 569		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			
								L7				
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									
			- imposées aux taux de 0 %									
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme							
					- Plus-values soumises au régime des fusions							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU				Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX				Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8		
								283 695				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												
										TOTAL I		
II. DÉDUCTIONS												
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE												
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*												
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)												
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									
			- imposées au taux de 0 %									
			- imposées au taux de 19 %									
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									
			- imputées sur les déficits antérieurs									
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											
Mesures d'incitation	Régime des sociétés mères et des filiales		Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A					
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											
	Majoration d'amortissement*											
	Abattement sur le bénéfice et cotisations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 septies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)		
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6		Société investissements immobilier cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		
		Zone franche urbaine (art.44 octies et octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		
										PC		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9				Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :								bénéfice (I moins II)		XI		
								déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *										ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *												
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise ATJ

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise ATJ

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>ATJ</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	66 043
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	66 043
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	35 283
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)				Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *				ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *					
				8X	8Y
				8Z	9A
				9B	9C
Provisions pour dépréciation *					
Rep Prov C/C Quai36				9D	9E 146 837
Dot Prov/ C/C IMMO AG				9F 1 155	9G
Dot Prov / C/C IMMO JD				9H 127 120	9J
Charges à payer					
				9K	9L
				9M	9N
				9P	9R
				9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)				YN 128 275	YO 146 837
à reporter au tableau 2058-A :				ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1et L3211-1du Code des Transports(case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise AT J										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	(476 896)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	(430 181)		Dividendes	ZD			
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions	ZE			
							Report à nouveau	ZG	(577 441)		
	TOTAL I			ØF	(907 077)		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	(577 441)		
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7			YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance								YT		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8			XQ	52 928	
	— Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	17 486	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES			ST	71 232	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	141 646	
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	1 062
		— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS			9Z	8 793
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	9 855
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée								YY	131 474	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	9 316	
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2015)*								ØB	280 384	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*								ØS		
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés) :								YP	7,54	
	— Effectif affecté à l'activité artisanale								RL		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	
	— Numéro de centre de gestion agréé*			XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-6 prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) (Si oui cocher 1 sinon 0)			ZR		
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : <u>ATJ</u>						Néant ☐ *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle		
①		②	③	④	⑤	⑥		
I - Immobilisations *	1	Titres FAI	49 900			49 900		
	2	Titres AKS	29 400			29 400		
	3	Titres AI	980 601			980 601		
	4	Titres ATN	256 273			256 273		
	5	Titres ALUNA	5 000			5 000		
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *					
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)	
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪	
				19%	15 % ou 16 %	0 %		
I - Immobilisations *	1	2 414 021	2 364 121				2 364 121	
	2		(29 400)				(29 400)	
	3	134 386	(846 215)				(846 215)	
	4	227 396	(28 877)				(28 877)	
	5	5 000						
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					855 457	
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					(1 825 676)	
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						489 410	
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise ATJ

[illegible]

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise : AT J		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant ☐	*
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
	N-9					
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport. ☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)					
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ATJNéant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 1 ou 16 2 .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1 .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1 .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦= ②+③+④-⑤-⑥
		À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

N° 2059-D-SD2016

Désignation de l'entreprise : <u>ATJ</u>					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

N° 2059-E-SD2016

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

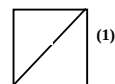
Désignation de l'entreprise : <u>ATJ</u>					Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : <u>01012016</u>et clos le : <u>31122016</u>					Durée en nombre de mois <u>1</u> <u>2</u>	
I - Production de l'entreprise						
Ventes de marchandises					OA	
Production vendue - Biens					OB	
Production vendue - Services					OC	650 025
Production stockée					OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation					OE	
Subventions d'exploitation reçues					OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun					OH	12
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée					OI	7 343
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés					OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante					OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation					XT	
TOTAL 1					OM	657 380
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)						
Achats de marchandises (droits de douane compris)					ON	
Variation de stocks (marchandises)					OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)					OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances					OR	79 680
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée					OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun					OW	7
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale					OY	
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.					OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					O9	
TOTAL 2					OJ	79 687
III - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée					TOTAL 1 - TOTAL 2	OG 577 693
IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)					SA	577 693
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE.						
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE					GX	
Période de référence			GY	du	GZ	au
Date de cessation					HR	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).						
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2016

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 4 3 3 9 0 0 0 2 4 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ATJ

ADRESSE (voie) ZI GUILLAUME MON AMY

CODE POSTAL 47400

VILLE FAUILLET

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 5

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 304000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DUCLOS Prénom(s) DANIEL

Nom marital % de détention 5 Nb de parts ou actions 15800

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie PEYRIES

Code Postal 47350 Commune ST BARTHELEMY Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique DUCLOS Prénom(s) ARNAUD

Nom marital % de détention 25 Nb de parts ou actions 75000

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 10 Voie COURS DE LA MARNE

Code Postal 47400 Commune TONNEINS Pays FR

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Désignation de l'entreprise ATJ

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :										
Titre (2)		M	Nom patronymique		DUCLOS		Prénom(s)		TIMOTHE	
Nom marital				% de détention		25	Nb de parts ou actions		75000	
Naissance : Date				N° Département			Commune			
Adresse : N°		14		Voie		COURS LANUSSE				
Code Postal		47400		Commune		TONNEINS		Pays		FR
Titre (2)		M	Nom patronymique		DUCLOS		Prénom(s)		JONATHAN	
Nom marital				% de détention		25	Nb de parts ou actions		75000	
Naissance : Date				N° Département			Commune			
Adresse : N°		1		Voie		GABRIEL PERI				
Code Postal		47400		Commune		TONNEINS		Pays		FR
Titre (2)		MME	Nom patronymique		BOC		Prénom(s)		FRANCOISE	
Nom marital		DUCLOS		% de détention		20	Nb de parts ou actions		63200	
Naissance : Date				N° Département			Commune			
Adresse : N°		14		Voie		COURS DE LANUSSE				
Code Postal		47400		Commune		TONNEINS		Pays		FR
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)			
Nom marital				% de détention			Nb de parts ou actions			
Naissance : Date				N° Département			Commune			
Adresse : N°				Voie						
Code Postal				Commune				Pays		
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)			
Nom marital				% de détention			Nb de parts ou actions			
Naissance : Date				N° Département			Commune			
Adresse : N°				Voie						
Code Postal				Commune				Pays		
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)			
Nom marital				% de détention			Nb de parts ou actions			
Naissance : Date				N° Département			Commune			
Adresse : N°				Voie						
Code Postal				Commune				Pays		
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)			
Nom marital				% de détention			Nb de parts ou actions			
Naissance : Date				N° Département			Commune			
Adresse : N°				Voie						
Code Postal				Commune				Pays		

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

⁽¹⁾

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 4 3 3 9 0 0 0 2 4 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ATJ

ADRESSE (voie) ZI GUILLAUME MON AMY

CODE POSTAL 47400

VILLE FAUILLET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique	SRL	Dénomination	QUAI 36
N° SIREN (si société établie en France)	5 0 8 5 4 6 2 1 5	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	ZI GUILLAUME MON AMY RUE ANDRE THEVET
	Code Postal	Commune	FAUILLET Pays FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	IMMO AD
N° SIREN (si société établie en France)	5 3 4 9 6 1 4 3 8	% de détention	76,92
Adresse :	N°	Voie	ZI GUILLAUME MON AMY RUE ANDRE THEVET
	Code Postal	Commune	FAUILLET Pays FR
Forme juridique	SCI	Dénomination	ARQUES
N° SIREN (si société établie en France)	5 1 3 9 1 6 0 2 3	% de détention	75
Adresse :	N°	Voie	ZI GUILLAUME MON AMY RUE ANDRE THEVET
	Code Postal	Commune	FAUILLET Pays FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	ALUNA EDITION
N° SIREN (si société établie en France)	7 9 0 2 3 6 5 1 7	% de détention	14,71
Adresse :	N° 15	Voie	COTE DE BENES
	Code Postal	Commune	MURET Pays FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	IMMO TD
N° SIREN (si société établie en France)	7 9 7 5 5 4 9 3 8	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	ZI GUILLAUME MON AMY RUE ANDRE THEVET
	Code Postal	Commune	FAUILLET Pays FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	NJD
N° SIREN (si société établie en France)	8 1 4 1 5 2 0 3 9	% de détention	10
Adresse :	N° 1	Voie	GABRIEL PERI
	Code Postal	Commune	TONNEINS Pays FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	HIGH RENT
N° SIREN (si société établie en France)	5 1 3 5 8 5 7 9 4	% de détention	85,71
Adresse :	N°	Voie	3 RUE D ESPAGNE
	Code Postal	Commune	MIONS Pays FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	ATN
N° SIREN (si société établie en France)	4 2 9 8 0 7 5 9 7	% de détention	67,18
Adresse :	N°	Voie	ZI GUILLAUME MON AMY RUE ANDRE THEVET
	Code Postal	Commune	FAUILLET Pays FR

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Désignation de l'entreprise ATJ

Forme juridique	SCI	Dénomination	PESSELSSIS
N° SIREN (si société établie en France)	308147503	% de détention	99,99
Adresse :	N°	Voie	ZI GUILLAUME MON AMY RUE ANDRE THEVET
	Code Postal	Commune	FAUILLET Pays FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	IMMO JD
N° SIREN (si société établie en France)	812122901	% de détention	75
Adresse :	N°	Voie	ZI GUILLAUME MON AMY RUE ANDRE THEVET
	Code Postal	Commune	FAUILLET Pays FR
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays



IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012016	et clos le 31122016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la c			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ATJ 2 ZI GUILLAUME MON AMY 47400 FAUILLET France	2 ZI GUILLAUME MON AMY 47400 FAUILLET
SIRET 43390002400012	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :
SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Administration d'entre	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
---	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit	66 043
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
			3 219 578	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle art. 44 septies	Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %
--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0.2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 03042017 Lieu :
	Qualité :
	Nom du signataire :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD

Si déposé néant, cochez la case ☐ (2016)

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES															
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b							
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c									
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d									
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e									
						f									
						g									
						h									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i									
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j									
Montant des revenus répartis						Total (a à h)									
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit								Année au cours de laquelle le versement a été effectué					
		2		3		Montant des sommes versées :									
						à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6					
				4		Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires		Remboursements			
						5		6		7		8			
H DIVERS															
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)															
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION															
REMUNERATIONS							MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%								
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)							MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
							MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice								
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							MVLT réalisée au cours de l'exercice								
							MVLT restant à reporter								

ATJ SAS

Société par Actions Simplifiée

Capital de 3.040.000 €

Siège Social : ZI Guillaume mon Amy, Lieudit Bacqué,

Rue André Thevet – 47400 FAUILLET

RCS Agen 433 900 024

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **DU 26 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept,
Le vingt-six juin,
A 16h30,

Les associés de la Société par actions simplifiée « ATJ » au capital de 3.040.000 € divisé en 304.000 actions ordinaires de 10 € de nominal chacune, se sont réunis au ZI Guillaume mon Amy, Lieudit Bacqué, Rue André Thevet – 47400 FAUILLET, sur convocation du Président.

Monsieur Daniel DUCLOS préside la réunion en sa qualité de Président,

Monsieur Christophe FANEAU est désigné comme secrétaire.

Monsieur Claude AVIANO, représentant le CABINET AVIANO ET ASSOCIES, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 304.000 actions sur les 304.000 actions ayant le droit de vote.

Il est rappelé que, conformément à l'article 10 des statuts, en cas de démembrement de la propriété des actions, les associés détenant l'usufruit représentent valablement les associés détenant la nue-propriété.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion,
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce en vue de leur approbation,
- Examen par les associés et approbation des comptes et du bilan de la Société, et quitus de la direction pour l'exercice écoulé,
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2016,

- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Information sur les distributions de dividendes antérieures,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos,
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- Le texte des résolutions proposées aux associés,

Le Président rappelle ensuite que les comptes sociaux, le rapport de gestion, les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes et sur les conventions réglementées, ainsi que le texte des résolutions proposées à l'assemblée, ont été envoyés aux associés quinze jours avant la date de tenue de la présente assemblée, et que pendant ce même délai l'inventaire de la Société a été tenu à leur disposition au siège social de la Société.

Le Président présente ensuite aux associés les comptes qu'il a établi à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions statutaires et fait lecture des différents rapports.

La discussion s'engage entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION Approbation des comptes et quitus à la direction
--

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 dudit Code.

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION
Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 72.240,33 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	72.240,33 Euros
-------------------------------	------------------------

En totalité sur le compte « Report à nouveau » qui s'élèverait ainsi à 505.200,31 Euros	72.240,33 Euros
--	-----------------

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION
Conventions de l'article L.227-10

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATRIEME RESOLUTION
Distribution de dividendes

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 Bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

CINQUIEME RESOLUTION
Pouvoirs

En conséquence de ce qui précède, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, d'enregistrement, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés ou leur représentant.

Le Président
Monsieur Daniel DUCLOS



Le Secrétaire
Monsieur Christophe FANEAU



SAS ATJ

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 040 000€
Siège social : ZI Guillaume Mon Amy Lieu-dit « Bacqué »
Rue André Thevet – 47400 FAUILLET
433 900 024 RCS AGEN

***Rapport du Commissaire aux comptes sur les Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2016***

SAS Cabinet AVIANO et ASSOCIES

**Société de Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale
d'AGEN**

**Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la
Région de BORDEAUX**

8, Rue Jean Baptiste Pérès
47000 AGEN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ATJ, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE BORDEAUX
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE D'AGEN

8, rue Jean-Baptiste Pérès - 47000 AGEN - ☎ : 05 53 66 94 94 - ✉ : 05 53 66 66 07 - info@cabinet-aviano.fr
SAS au capital de 100 000 € - SIRET 379 583 651 00011 - TVA FR65379583651 - 379 583 651 RCS AGEN - APE 6920Z

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels dans les points 4.1.2 & 4.1.3 relatifs aux principaux mouvements sur les titres de participation et aux provisions pour dépréciation de ces titres.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons contrôlé la valorisation des titres de participation au bilan de votre société. Nous nous sommes assurés que ces titres sont correctement valorisés et que les éventuelles provisions pour dépréciations comptabilisées sont justifiées et suffisantes.

Egalement, nous avons contrôlé la réciprocité des soldes des comptes des sociétés ayant un lien de participation avec votre société, et nous avons vérifié que les éventuelles provisions pour dépréciation de ces créances sont bien évaluées et comptabilisées.

Nos contrôles sont satisfaisants.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

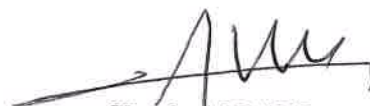
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Agen, le 5 juin 2017

Pour la SAS Cabinet AVIANO ET ASSOCIES


Claude AVIANO
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2016

1 Bilan

BILAN ACTIF		Brut	Amortis- sements et provisions	Net (N) 31/12/2016	Net (N-1) 31/12/2015
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations corporelles				
	Construction et agencement	8 997	360	8 637	
	Instal.techniques,mat.et outillages industriels	1 972	438	1 534	
	Autres immobilisations corporelles	13 005	6 493	6 511	3 850
	Immobilisation en cours				12 718
	Total	23 974	7 291	16 682	16 568
	Immobilisations financières				
	Autres titres immobilisés	4 172 232	1 836 676	2 335 556	3 154 327
	Prêt au Personnel	2 200		2 200	1 950
	Parts sociales	1 601		1 601	1 601
	Total	4 176 033	1 836 676	2 339 357	3 157 878
Total actif immobilisé		4 200 007	1 843 968	2 356 039	3 174 446
ACTIF CIRCULANT	Créances				
	Créances clients et comptes rattachés	177 000		177 000	21 000
	Autres créances (montant net)	2 398 640	1 344 304	1 054 336	776 642
	Total	2 575 640	1 344 304	1 231 336	797 642
	Disponibilités et divers				
	Disponibilités	449 743		449 743	381 525
	Charges constatées d'avance	746		746	548
	Total	450 489	-	450 489	382 072
Total actif circulant		3 026 129	1 344 304	1 681 825	1 179 715
TOTAL GENERALE		7 226 136	3 188 271	4 037 864	4 354 161

BILAN PASSIF		Net (N) 31/12/2016	Net (N-1) 31/12/2015
CAPITAUX PROPRES	Situation nette		
	Capital	3 040 000	3 040 000
	Réserve légale	304 000	304 000
	Autres réserves		329 636
	Report à nouveau	(577 441)	(476 896)
	Résultat de l'exercice	72 240	(430 181)
	Total	2 838 800	2 766 559
Total capitaux propres		2 838 800	2 766 559
Provision pour risques/filiale			-
Provisions pour risques et charges		-	-
DETTES	Dettes financière		
	Emprunts et dettes financières divers	1 047 220	1 430 364
	Total	1 047 220	1 430 364
	Dettes diverses		
	Fournisseurs et comptes rattachés	38 306	52 128
	Dettes fiscales et sociales	113 539	105 109
	Total	151 845	157 237
Total dettes		1 199 065	1 587 601
TOTAL GENERALE		4 037 864	4 354 160

2 Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT (1 ^{ère} partie)		France	Export	Net (N) 31/12/2016	Net (N-1) 31/12/2015
PRODUITS D'EXPLOITATION	Production vendue de services	650 025		650 025	390 000
	Chiffre d'affaires net	650 025	0	650 025	390 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			7 343	1 078
	Autres produits			12	6
Total produits d'exploitation				657 380	391 083
CHARGES D'EXPLOITATION	Charges externes				
	Achats de marchandises				
	Variation de stock de marchandises				
	Autres achats et charges externes			141 646	93 725
	Total			141 646	93 725
	Impôts, taxes et versements assimilés			9 855	3 761
	Charges de personnel				
	Salaires et traitements			291 610	187 433
	Charges sociales			117 368	80 722
	Total			408 978	268 155
	Dotations d'exploitation				
	Dotations aux amortissements sur immobilisations			6 001	1 199
	Dotations aux provisions sur immobilisations				
	Dotations aux provisions sur actif circulant				
	Dotations aux provisions pour risques et charges				
	Total			6 001	1 199
	Autres charges d'exploitation			7	506
Total charges d'exploitation				566 488	367 347
RESULTAT D'EXPLOITATION				90 892	23 737

COMPTE DE RESULTAT (2 ^{ème} partie)		Net (N) 31/12/2016	Net (N-1) 31/12/2015
RESULTAT D'EXPLOITATION		90 892	23 737
RESULTAT FINANCIER	Produits financiers		
	Produits financiers de participation		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	10 434	18 082
	Reprises sur provisions et transferts de charges	1 271 566	2 644
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total	1 282 000	20 726
	Charges financières		
	Dotations financières aux amortissements et provisions	2 844 097	393 549
	Intérêts et charges assimilées	287 735	37 737
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total	3 131 832	431 286
RESULTAT FINANCIER		(1 849 832)	(410 560)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(1 758 939)	(386 823)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Produits exceptionnels		
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 066	
	Produits exceptionnels sur opérations de capital	3 152 203	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total	3 153 268	0
	Charges exceptionnelles		
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	15	0
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 322 074	750
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	1 322 089	750
RESULTAT EXCEPTIONNEL		1 831 179	(750)
Impôts sur les bénéfices			42 608
BENEFICE OU PERTE		72 240	(430 181)

3 Faits majeurs de l'exercice

3.1 Evénements principaux de l'exercice

Le 21/06/16, sortie du groupe des sociétés FINANCIERE ACCES INDUSTRIE et ACCES INDUSTRIE, la totalité des titres en portefeuille ont été cédée.

Le 16/11/16, ATJ associée unique de la société TKF, a décidé de la dissolution par anticipation de TKF. Cette dissolution sans liquidation a entraîné la transmission universelle du patrimoine de la société TKF à la société ATJ, patrimoine dans lequel figuraient notamment des titres de participation de la société High Rent.

3.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode du coût historique.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Valorisation

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus. Les composants sont éventuellement identifiés conformément au règlement n° 2004-06 du CRC.

Amortissements

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis sur la base de leur durée réelle d'utilisation prévue par l'entreprise.

Dépréciation

En application du règlement CRC 2002-10, la société pratique des tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation complémentaire est comptabilisée.

Participation, créances rattachées et autres titres immobilisés

Valorisation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat.

Les frais d'acquisition ont été constatés en charge sur option

Dépréciation

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

4 Informations relatives au bilan

4.1 Bilan actif

4.1.1 Liste des filiales et participations

Société (en euros)	Capital	Capital détenu	Titres valeurs brutes	Prêts - Avances	CA HT	Dividendes perçus
	Capitaux Propres		Titres valeurs nettes	Cautions	Résultat	Obser- vations
FINANCIERE ACCES INDUSTRIE SAS	Sortie du groupe					
QUAI 36 SARL	10 000 (524 189)	100,00%	10 000 0	537 206	(52 940)	(1)
SCI DE PESSELSSIS	1 000 167 5 081 295	99,99%	1 268 811 1 268 811	200 000 1 430 728	1 451 256 73 608	0
SCI D ARQUES	1 000 176 749	75,00%	100 500 100 500	5 000	354 018 78 344	0
SARL IMMO AD	13 000 326 698	76,92%	10 000 10 000	376 971 72 286	186 664 (55 065)	0
SCI IMMO AG	11 400 (29 950)	8,77%	1 000 0	64 635	29 223 (22 338)	0
SARL ALEX KITE SHOP	Liquidation judiciaire					
ALUNA EDITION		14,71%	5 000 5 000			0 (2)
SARL IMMO TD	10 000 32 170	100,00%	10 000 10 000	148 849	30 248 (90 036)	
ACCES INDUSTRIE	Sortie du groupe					
ATN	57 900 (1 314 163)	67,18%	1 818 176 0	690 368 120 000	12 976 426 (3 930 130)	
SARL NJD	10 000 (5 467)	10,00%	1 000 1 000	30 000	25 676 (23 195)	
SARL JD	10 000 (169 493)	75,00%	7 500 0	291 149 771 125	7 800 (109 333)	
SAS HIGH RENT	427 000 1 559 443	85,71%	940 245 940 245	500 000	1 180 167 177 004	
SAS TKF	TUP avec ATJ au 31/12/16					
TOTAUX			4 172 232 2 335 556	2 344 177		0

(1) Sociétés en cours de fermeture

(2) Chiffres non connus

4.1.2 Titres de participation - Mouvements principaux

	Valeur brute en début d'exercice	Souscription	Sortie	Valeur brute à la clôture de l'exercice
FINANCIERE ACCES INDUSTRIE SAS	49 900		49 900	0
QUAI 36 SARL	10 000			10 000
SARL IMMO AD	10 000			10 000
SCI IMMO AG	1 000			1 000
SARL ALEX KITE SHOP	29 400		29 400	0
SCI D'ARQUES	500	100 000		100 500
ALUNA EDITION	10 000		5 000	5 000
SARL IMMO TD	10 000			10 000
ACCES INDUSTRIE SA	980 601		980 601	0
ATN SAS	1 640 872	433 577	256 273	1 818 176
SCI DE PESSELSSIS	1 268 811			1 268 811
SARL NJD	1 000			1 000
SARL IMMO JD	7 500			7 500
SAS TKF	1 200	800	2 000	0
SAS HIGH RENT		930 000		930 000
SAS HIGH RENT -Mali technique TUP TKF		10 245		10 245
TOTAUX	4 020 784	1 474 622	1 323 174	4 172 232

Au cours de l'année 2016, les mouvements de titres sont les suivants :

- 49 900 titres FAI d'une valeur comptable de 49 900 €, cédés au prix de 2 414 021 €, soit une plus-value sur cession de titres de 2 364 121 €.
- 67 193 titres ACCES INDUSTRIE, d'une valeur comptable de 980 601 €, cédés au prix de 134 386 €, soit une moins-value sur cession de titres de 846 215 €.

- Pour ATN d'une part on note l' acquisition de 26 430 titres par la société ATJ en date du 21/06/17 pour 433 577€ d'autre part une cession de 20 088 titres ATN, d'une valeur comptable de 256 273 €, cédés au prix global de 227 396 €, ce qui a généré une moins-value globale de 28 877 €.
- Suite à la clôture de la liquidation judiciaire de la société ALEX KITE SHOP et à sa radiation : sortie des 233 titres pour la valeur comptable de 29 400 €.
- Au 31/12/16, concernant TKF , sa dissolution sans liquidation s'est réalisée par la transmission universelle de patrimoine de TKF au profit d'ATJ. D'une part nous constatons la sortie des 200 titres TKF pour leur valeur comptable de 2 000 €.

De plus dans le patrimoine apporté par TKF figurent 36 600 titres de la société HIGH RENT d'une valeur comptable de 930 000 € soit une détention à 85.71%. La fusion a un effet rétroactif fiscal au 01/01/2016. La TUP a généré un mali technique de 10 245 € lié aux titres de la société HIGH RENT.

- Acquisition de 250 parts de la société SCI D'ARQUES pour 100 000 €, ATJ détient à ce jour 75% du capital de la SCI D'ARQUES.
- Cession de 50% des parts en portefeuille de ALUNA EDITION soit 50 titres d'une valeur comptable de 5000 € et cédés au prix de 5000 €.

4.1.3 Provisions pour dépréciation des titres et des créances en compte courant

Les mouvements ayant affecté les provisions pour dépréciation des titres durant l'exercice sont les suivants :

QUAI 36 SARL	10 000				10 000
IMMO AG	1 000				1 000
ALEX KITE SHOP	29 400		29 400		
ACCES INDUSTRIE	826 057		826 057		
ATN		1 818 176			1 818 176
IMMO JD		7 500			7 500
TOTAUX	866 457	1 825 676	855 457	0	1 836 676

Pour la société « Quai 36 », la quote-part de situation nette détenue étant négative :

- les titres sont provisionnés en totalité ;
- le compte courant d'un montant brut de 537 206 € est provisionné à hauteur de la situation nette négative, soit 524 189 € ;

Pour la société « IMMO AG », la quote-part de situation nette détenue étant négative :

- les titres sont provisionnés en totalité ;
- le compte courant, d'un montant de 64 635 € est provisionné pour 2 627 €, à hauteur de la situation nette négative revenant à la société ATJ.

Pour la société « ALEX KITE SHOP », suite à la clôture de la liquidation judiciaire et à la sortie des titres, une reprise sur provision des titres est effectuée pour 29 400 €.

Pour la société « ACCES INDUSTRIE », suite au protocole de transaction du mois de juin 2016 et à la cession des titres, la reprise sur provision s'élève à 826 057€.

Pour la société « ATN », la quote-part de situation nette détenue étant négative :

- les titres sont provisionnés en totalité ;
- le compte courant d'un montant brut de 690 368€ est provisionné pour la totalité.

Pour la société « IMMO JD », la quote-part de situation nette détenue étant négative :

- les titres sont provisionnés en totalité ;
- le compte courant d'un montant brut de 291 149 € est provisionné pour 127 120 €, à hauteur de la situation nette négative revenant à la société ATJ.

4.1.4 Postes du bilan relatifs aux filiales et aux entreprises liées

Nature	Montant concernant les entreprises	
	Filiales	Liées
ACTIF		
Titres de Participation	4 154 987	1 000
Titres de Participation (mali technique HR)	10 245	
Provision pour dépréciation participations	(1 835 676)	
Comptes courants débiteurs (1)	2 249 542	30 000
Provision pour comptes courants	(1 341 677)	
Créances clients	100 200	600
PASSIF		
Provisions pour risque filiale		
Dettes fournisseurs		
Comptes courants créditeurs (1)	1 800	
RESULTAT		
Charges financières		
Produits financiers		

(1) Les comptes courants sont rémunérés au taux Euribor 1 mois, en décembre le taux étant négatif il n'y a pas eu de rémunération.

Sont considérées comme filiales les sociétés, Quai 36, SCI Arques, Immo AD, Immo TD, SCI de Pesselssis, ATN, JD et HIGH RENT. La société liée est NJD. La SCI Immo AG et Aluna Editions sont considérées comme des sociétés hors groupe car la société ATJ n'exerce aucune influence notable.

4.1.5 Autres créances

	Total	moins 1 an	entre 1 an et moins de 5 ans	plus de 5 ans
Avances, acomptes versés		0		
Etat impôt sur les sociétés	49 202	49 202		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 554	4 554		
Etat - Prod.à recevoir	706	706		
Groupes et associés	2 344 177	2 344 177		
Provisions comptes courants	(1 344 304)	(1 344 304)		
Total autres créances	1 054 336	1 054 336	0	0

4.2 Bilan passif

4.2.1 Capital social

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant total
Position début de l'exercice	304 000	10 €	3 040 000 €
Variations de l'exercice			
Position fin de l'exercice	304 000	10 €	3 040 000 €

4.2.2 Variation des capitaux propres

	Valeur au début de l'exercice	Affectation du résultat n-1	Résultat de l'exercice n	Valeur à la fin de l'exercice
Capital	3 040 000	-	-	3 040 000
Réserve légale	304 000			304 000
Autres réserves	329 636	(329 636)		-
Report à nouveau	(476 896)	(100 545)		(577 441)
Résultat	(430 181)	430 181	72 240	72 240
TOTAUX	2 766 559	-	72 240	2 838 800

4.2.3 Engagement pris en matière de retraite

En raison du faible nombre de salariés, les engagements de retraite ou autres avantages postérieurs à l'emploi vis à vis du personnel en activité sont non significatifs.

4.2.4 Dettes

Ventilation des dettes par échéance :

Etat des dettes	Total	à 1 an au plus	entre 1 et 5 ans	à plus de 5 ans
Groupes et associés	1 047 220	1 047 220		
Fournisseurs et comptes rattachés	38 306	38 306		
Personnel	25 201	25 201		
Charges sociales	59 014	59 014		
Impôts sur les bénéfices		0		
Taxe sur la valeur ajoutée	29 324	29 324		
Autres dettes		0		
Total dettes	1 199 065	1 199 065	0	0

5 Informations relatives au compte de résultat

5.1 Ventilation et évolution du Chiffre d'affaires

	2016	2015	Variations 2016
Ventes de marchandises			0,00%
Prestations de service	650 025 €	390 000 €	66,67%
Totaux	650 025 €	390 000 €	66,67%

Le chiffre d'affaires correspond à la facturation de prestations de services par ATJ aux filiales dont elle assure l'animation. Suite à la restructuration du groupe, le montant des prestations a été réévalué. D'où la nette évolution de près de 67% du chiffre d'affaires.

5.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires correspondent à la mission de contrôle des comptes pour un montant de 4 606 €.

	Honoraires
AVIANO	4 606 €
TOTAL	4 606 €

5.3 Effectifs

- Effectif moyen : 3 cadres et 4.54 non cadres
- Effectif de clôture : 3 cadre et 4 non cadres

5.4 Résultat financier

Les principaux éléments composant le résultat financier de (1 849 832 €) sont :

	2016	2015
Revenus des autres créances - Intérêts courus DAT	10 434	18 082
Reprise des provisions sur titres AKS	29 400	476
Reprise des provisions sur titres ACCES INDUSTRIE	826 057	750
Reprise des provisions sur C/C IMMOAG		1 418
Reprise des provisions sur C/C AKS	269 272	
Reprise des provisions sur C/C QUAI 36	146 837	
Charges d'intérêts sur comptes courants	(18 463)	(37 737)
Perte sur Créance C/C AKS	(269 272)	
Provisions sur titres de participations ATN	(1 818 176)	
Provisions sur titres de participations IMMO JD	(7 500)	
Provisions sur titres de participations Accès Industrie		(334 707)
Provisions sur Compte Courant IMMO AG	(1 155)	
Provisions sur Compte Courant ATN	(690 368)	
Provisions sur Compte Courant IMMO JD	(127 120)	
Provisions sur Compte Courant Quai 36	(199 778)	(58 842)
Montant du résultat financier	(1 849 832)	(410 560)

5.5 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 1 831 179 €, il est principalement dû à la cession des titres FAI et AI du 21/06/16, conformément au protocole de transaction.

	2016	2015	Variation 2016/2015
Produits Exceptionnels			
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 066	0	
- Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 152 203	0	
- Reprises sur provisions et transfert de charges		0	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 153 268	0	NS
Charges Exceptionnelles			
- Charges exceptionnelles sur opération de gestion	15	0	
- Charges exceptionnelles sur opération en capital	1 322 074	750	
- Dotations except.aux amort.er prov.			
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 322 089	750	NS
Résultat exceptionnel	1 831 179	(750)	NS

6 Engagements

6.1 Engagements donnés

La société ATJ s'est portée caution solidaire pour sa filiale SCI de Pesselssis pour couvrir tous les loyers et accessoires à hauteur de 1 430 728 € pendant toute la durée des crédit baux immobiliers souscrit chez Norbail, Banque Courtois et BECM.

La société ATJ s'est également portée garant pour sa filiale ATN à hauteur de 120 000 € concernant un prêt souscrit au crédit Coopératif, pour sa filiale IMMO AD pour 72 286 € pour un prêt souscrit à la BNP et pour IMMO JD à hauteur de 771 125 € pour des prêts souscrits à la banque Crédit Agricole.

Dans le cadre du contrat de crédit-bail souscrit entre la SCI d'Arques et l'organisme CM CIC LEASE, référencé : D002140/00, la SAS ATJ a donné en garantie en nantissement les 750 parts sociales qu'elle détient dans la SCI d'Arques.

Par ailleurs, toujours dans le cadre de ce contrat, la SAS ATJ s'est également portée caution solidaire et indivise de la SCI d'Arques à hauteur de 484 036€.

Ces engagements sont valables durant toute la durée restant à courir du contrat de crédit-bail, soit jusqu'au 10/04/2024. Au 31/12/2016, les redevances de crédit-bail restant à payer par la SCI d'Arques étaient de 747 235 €

Dans le cadre de l'opération de financement de la société HIGH RENT via l'émission d'obligations ordinaires, ATJ société mère de HIGH RENT a accepté de consentir au bénéficiaire OCTRA TER un nantissement de compte titres financiers ouvert au nom de ATJ dans les livres de la société HIGH RENT d'un montant de 500 000€.

			2016	2015
Cautions	SCI DE PESSELSSIS	Norbail	373 567 €	433 286 €
		Banque Courtois	583 794 €	860 167 €
		BECM	473 367 €	506 786 €
		Sous total	1 430 728 €	1 800 239 €
	ATN	Crédit Coopératif	120 000 €	120 000 €
	IMMO JD	CA	721 125 €	749 000 €
		CA	50 000 €	50 000 €
		Sous total	771 125 €	799 000 €
	IMMO AD	BNP	72 286 €	83 579 €
Caution solidaire et indivise	SCI ARQUES	CM-CIC LEASE	484 036 €	
Nantissement compte titres	HIGH RENT	OCTRA TER	500 000 €	
Total			3 378 176 €	2 802 818 €
Nantissement des parts sociales	SCI ARQUES	CM-CIC LEASE	750 parts	

6.2 Engagements reçus

Néant

7 Evènements postérieurs à la date de clôture

Aucun fait postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur le patrimoine, la situation financière et le résultat opérationnel de la société ATJ n'a été relevé. A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel postérieur à la clôture susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité de la société ATJ.